



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sol Solidaire lance un appel à projets national aux bailleurs sociaux

PERPIGNAN, le 21 décembre 2019 / *L'association Sol Solidaire à but non lucratif dont la vocation est de soutenir l'émergence de projets solaires dans le secteur du logement social en faisant appel au mécénat a lancé un appel à projets national le 13 décembre dernier.*

Cet appel à projets à destination des bailleurs sociaux a pour objectif de faire émerger des projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective à court terme (démarrage des travaux sous 18 mois, livraison au plus tard sous 24 mois). « *Ces projets doivent bénéficier aux habitants de logements sociaux, afin de faire baisser leur facture d'électricité et d'augmenter leur reste à vivre* » confie André Joffre, instigateur du projet et fondateur du bureau d'études Tecsol.

Stimuler l'autoconsommation collective solidaire

Cet appel à projets vise également à concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité et à tisser un lien fort entre la consommation et la production. La maîtrise de la demande, l'efficacité énergétique, le pilotage et la gestion intelligente des consommations énergétiques, dans l'objectif d'augmenter le taux d'autoconsommation et de limiter les puissances maximales injectées (limite de capacité du réseau), seront valorisés dans le processus d'évaluation. Les expériences accumulées stimuleront le travail concerté de l'ensemble des acteurs impliqués sur le sujet de l'autoconsommation collective : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité mais aussi Etat et collectivités locales.

« *En amont de la candidature à cet appel à projets, la phase étude de faisabilité, qui peut être soutenue par les pouvoirs publics, devra confirmer la faisabilité technico-économique d'une installation en autoconsommation photovoltaïque et proposera le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture, en façade, en ombrières ou au sol* » ajoute André Joffre. Cet appel à projets s'inscrit en superposition avec les mécanismes d'aide à



l'autoconsommation existant à l'échelle nationale (Appel d'offres national de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur l'autoconsommation) ou locale (Appels à projets Autoconsommation régionaux), et avec tout autre dispositif de soutien public déjà accessible aux bailleurs sociaux.

Objectif : investissement zéro pour les bailleurs sociaux

L'idée, avec Sol Solidaire, au moins en phase d'amorçage, est de réduire à zéro les coûts d'investissement et d'exploitation associés aux installations solaires, de manière à ce que les bailleurs sociaux, propriétaires de ces centrales, puissent fournir gratuitement à leurs locataires les kWh produits localement. On estime aujourd'hui le coût d'investissement à 30 k€ environ pour un immeuble de 20 logements en métropole (1 kWc par logement x 1,5 € par Wc). Les bailleurs sociaux peuvent cumuler jusqu'à 80% de subventions publiques pour ce type d'investissement, dont 30 à 40% dans le cadre d'appels à projets autoconsommation régionaux quand ils existent. Sol Solidaire ambitionne d'apporter une réponse, basée sur la solidarité de mécènes privés, pour le complément à financer.

Le principe de Sol Solidaire

L'initiative Sol Solidaire vise à développer l'industrie française des nouveaux services énergétiques et à lutter contre la précarité énergétique en attribuant une valeur monétaire solidaire à l'énergie solaire générée par des producteurs souhaitant s'inscrire dans la démarche.

Schéma de principe de l'initiative Sol Solidaire

- Un certificat symbolique dit « SOL » sera émis pour chaque megawattheure produit par une centrale solaire donnée remplissant des caractéristiques prédéfinies.
- Les certificats réunis sur une période annuelle feront l'objet d'une soirée caritative lors de laquelle des mécènes seront invités à leur donner un prix en euros.
- 100 % de la somme collectée à cette occasion servira à financer la mise en place et l'exploitation de projets solaires portés par des bailleurs sociaux.



□ Les bailleurs sociaux candidats à cette forme de subvention privée devront s'engager à rendre gratuite l'énergie solaire fournie aux ménages modestes habitant leur parc immobilier.

L'utilisation de la technologie blockchain pour émettre, tenir à jour un registre et sécuriser les certificats de production d'énergie solaire dans ce cas d'usage figure parmi les nouvelles étapes de la Stratégie Nationale blockchain dévoilées lors de la Paris Blockchain Conference, le 15 avril 2019.

Les membres fondateurs de Sol Solidaire

L'association Sol Solidaire est en cours de constitution autour de cinq membres fondateurs :

- ADEME
- De Gaulle Fleurance et Associés, cabinet d'avocats
- Enerplan, syndicat professionnel de la filière solaire
- Groupe Banques Populaires et Caisses d'Epargne
- Tecsol, bureau d'études techniques indépendant, spécialisé en énergie solaire
- Union Sociale pour l'Habitat